



Versement

1355 W 1-6

Identification :

Intitulé/ Analyse : Infrastructures de développement économique, mise en place : dossiers d'étude

Dates extrêmes : 1974-1993

Importance matérielle : 0.20ml

Contexte :

Service producteur : Conseil général, service des affaires économiques et de la planification

Service versant : Conseil général , Direction des routes et du logement , service des affaires foncières et juridiques

N° d'entrée du versement : 54706

Date d'entrée du versement : 27/07/2004

Conditions d'accès aux documents

Communicabilité : immédiate

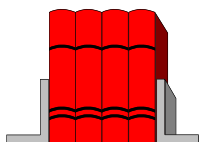
Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : novembre 2005

Auteur de l'inventaire : Lamblin Véronique

N° d'entrée de l'inventaire : 55088

Cote de l'inventaire : 1AD10 1054



Présentation

Présentation du service versant

Les archives ont été versées par le service des affaires foncières et juridiques de la DRL mais concernent l'activité du service des Affaires économiques et Planification du Conseil général (ancêtre de la DAEE)

Présentation du service producteur

Le service des Affaires économiques et Planification du Conseil général, 1982-1987), avait en charge l'étude et la mise en place de la politique économique du Département. Dissout en 1987, il prend le nom de DAEE (Direction des Affaires Economiques Européennes).

Le responsable actuel du service Affaires foncières et juridiques de la D.R.L. continue à traiter les dossiers économiques relatifs à l'immobilier d'entreprises.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

La loi Archives n° 79-18 fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Ce versement est librement communicable

1355 W 1-	Descriptif	Dates extrêmes	Commu- nicabilité
	Infrastructures de développement économique	1974-1993	immédiate
1	Usines Relais ou usines « clés en mains », mise en place d'une aide à l'aménagement d'usines relais dans le département de l'Aube : circulaire, rapport du préfet, rapport du Conseil général, documentation, acte de vente, notes, correspondance	1974-1984	
2	Aides aux entreprises, constats et perspectives : rapport du Conseil Economique et Social , rapport du Conseil de l'Europe, note de synthèse du Service Affaires Economiques et Planification du Conseil Général de l'Aube, documentation	1986	
3	Aides départementales, étude du Service Affaires Economiques et Planification du Conseil général de l'Aube : notes, coupures de presse, documentation	1987	
4	Aides à l'aménagement de zones d'activités et bâtiments relais : bilans des opérations subventionnées au titre du FDAIDE ¹ , notes	1976-1992	
5	Recensement par l'AUDART ² des parcs d'activités dans la Région de Troyes : documents cartographiques	1990	
6	Zones d'activités ayant bénéficié d'aides financières du Conseil général de l'Aube entre 1986 et 1991 : bilans, note	1991-1993	

¹ FDAIDE= Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation et au Développement Economique

² AUDART= Agence Urbanisme de Développement de l'Aménagement de la Région Troyenne